RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

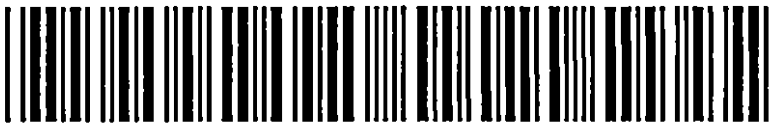
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 11859
Numéro SIREN : 522 804 301
Nom ou dénomination : HOMESEEK SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2012 sous le numéro de dépôt 93342



1209344501

DATE DEPOT :	2012-10-10
NUMERO DE DEPOT :	2012R093342
N° GESTION :	2010B11859
N° SIREN :	522804301
DENOMINATION :	HOMESEEK SERVICES
ADRESSE :	78 avenue Raymond Poincaré 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2012/09/05
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

10B11859

HOMESEEK SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège Social : 78 avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
Siret 522 804 301 00011 - APE 68.31 Z

DE du 5/09/12 : RH

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2012

GTC DE PARIS
I M R
10 OCT. 2012
93347 N° Dépôt

L'an deux mil douze,
Le cinq septembre,
À quatorze heures.

Madame Cécile POPOFF née BARRY, demeurant 18 avenue André Guillaume - 92380 GARCHES, actionnaire unique de la société HOMESEEK SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune ;

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la société, Madame Cécile POPOFF, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2012 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux prores,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 11.734 €.

Il approuve également les opérations traduites dans son rapport de gestion.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CP

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.734 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 11.734 €

Au compte « Réserve légale » 1.000 €
Qui s'élèvera alors à 1.000 €

Au compte « report à nouveau » 10.734 €
Qui s'élèvera alors à 2.504 €

Total réparti **11.734 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 13.504 €.

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

Le Président,
Cécile POPOFF